



Prendre en compte les enjeux de développement durable

FICHE ACTION N° 14-1

Sensibilisation à l'environnement

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Préserver le cadre de vie et valoriser le potentiel touristique du

Pays : Améliorer la qualité des paysages et de l'environnement

Référence à l'Axe n°3 du contrat de développement territorial 2007/2013 :

Associer les dimensions environnementales, touristiques et culturelles au service de projets fédérateurs, vecteurs d'image

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le Pays de Nevers Sud-Nivernais est doté d'un patrimoine naturel riche et varié symbolisé par trois régions Naturelles, les Vallées de la Loire, de l'Allier et de la Sologne Bourbonnaise. Bocages, prairies, forêts remarquables (le Perray, les Bertranges, les Amognes), vignoble, faune sauvage, oiseaux migrateurs, canal latéral à la Loire, canal du Nivernais, une multitude de ruisseaux et cours d'eau justifiant la présence de nombreux étangs, illustrent ce paysage du Sud-Nivernais situé entre la Loire majestueuse et l'Allier sauvage concernés par des périmètres définis en ZNIEFF Val d'Allier et Val de Loire. Cette richesse naturelle se caractérise par l'existence de sites classés Espaces Naturels Sensibles par le Département tels que le Bec d'Allier labellisé site Panda par WWF, le domaine de la Beue à Varennes Vauzelles, le sentier de la Petite Cigale à Parigny-les Vaux et par des périmètres inscrits par le Conservatoire des sites naturels de Bourgogne à Laménay-sur-Loire, Decize et Sougy-sur-Loire. Un projet de Parc Naturel s'étendant de Cosne sur Loire au Bec d'Allier est en cours de formalisation.

Le Pays de Nevers Sud-Nivernais souhaite préserver et valoriser ce potentiel synonyme de cadre de vie de qualité. Cet ensemble, indéniable atout pour le développement du territoire lié également à son patrimoine historique, est à consolider via la mise en réseau de ces acteurs locaux.

La réflexion départementale visant à créer une agence locale de l'énergie et des assises de l'énergie participent aux engagements que nous comptons traduire sur le territoire en lien avec les acteurs publics et privés concernés.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité
Sensibiliser, informer, éduquer et former les habitants et les porteurs de projets à caractère artisanal et commercial à l'environnement
Fédérer les acteurs agissant pour le développement durable

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Le Pays en privilégiant la biodiversité s'inscrit dans une démarche de valorisation et de promotion de ses atouts environnementaux.

Plus-values

Amélioration et valorisation de la qualité des paysages
Meilleure connaissance de la part des habitants des richesses environnementales du Pays
Protection de la faune et de la flore du Pays préservation
Protection de la biodiversité
Valorisation du patrimoine naturel

Caractère intercommunal de l'action

Les actions sont menées sur l'ensemble du territoire du Pays de Nevers Sud Nivernais

Caractère durable de l'action

L'échelon intercommunal apporte l'effet levier nécessaire à la mise en œuvre des actions. La sensibilisation des habitants à l'environnement est une action à part entière du développement durable

Articulation Pays-Agglomérations – Villes intermédiaires

Encourager la diffusion des actions conduites entre urbain et rural

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1

Intitulé : communiquer sur l'environnement

Le Pays apportera son soutien à des actions de communication et de sensibilisation sur la biodiversité et le développement durable ainsi que sur la mise en valeur d'actions telles que certaines pratiques agricoles... qui se dérouleront sur son territoire. Une 1^{ère} cible sur les porteurs de projets économiques – artisans et commerçants en lien avec Nièvre Initiative Locale sera privilégiée. Une déclinaison territoriale des Assises Départementales de l'énergie sera prise en compte.

Les actions soutenues devront être d'envergure Pays.

2

Intitulé : mise en œuvre de plans de paysage et chartes paysagères

Renvoi à la négociation d'un avenant au contrat à mi-parcours

3	<p><i>Intitulé : création d'un espace « Environnement et Développement Durable »</i></p> <p>Ce projet vise à fédérer l'ensemble des acteurs sur un même lieu ouvert à la population du territoire.</p> <p>3.1. Etude de faisabilité, expertise, conseil pour la mise en place de l'infrastructure. L'étude précisera les objectifs et le fonctionnement du pôle ainsi que la maîtrise d'ouvrage la mieux adaptée.</p> <p>3.2. Investissements pour la mise en place du pôle</p> <p>Une étude de faisabilité réactualisée devra être réalisée afin d'étudier la viabilité de ce projet. La mise en réseau et l'implication de toutes les associations liées à cette démarche sont nécessaires pour la mise en place de ce pôle. Les investissements seront liés à l'équipement mutualisé du pôle (matériel informatique et de bureau).</p> <p><i>La réalisation de cette action, sur la base d'une étude de l'existant et une analyse des besoins identifiés, pourra être envisagée à mi-parcours dans le cadre d'un avenant au contrat de territoire.</i></p>
4	<p><i>Intitulé : Soutien à des actions d'animation et de valorisation des espaces naturels</i></p> <p>Le Département de la Nièvre, et particulièrement le Pays de Nevers Sud Nivernais est composé d'une grande densité et d'une grande diversité d'espaces naturels (l'une des plus importantes en France), qui représente une image forte pour le territoire à valoriser et à faire découvrir à la population locale qui doit se l'approprier mais également auprès d'un large public.</p> <p>Le Pays apportera son soutien à des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'animation sur les parcours des sentiers de découverte existants ou à venir, • d'éducation à la nature (ex. matériel pédagogique, supports de communication, ...) <p>Le cas échéant, les supports de communication seront dérivés des chartes paysagères qui auront été réalisées sur les territoires intercommunaux concernés.</p> <p><i>- renvoi fiche n° 11 op. 4</i></p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1	Associations, collectivités locales
3	Ville de Nevers, Associations
4	Collectivités locales, Associations

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE		
	Justificatifs portant sur l'intercommunalité	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1	Impact à l'échelon du Pays	Valorisation de la Biodiversité - environnement
2	Opérations à l'échelon du Pays	
3	Mise en réseau des acteurs, mutualisation des moyens	Préservation de la biodiversité
4	Valorisation du patrimoine naturel - mise	Protection des sites à fort caractère

	en réseau des acteurs	écologique
1	Autres dispositions particulières : Le Pays sélectionnera les projets à accompagner en fonction de critères établis par la Commission « Agriculture-Environnement-Paysages »	
4	La Commission « Agriculture-Environnement-Paysages » définira les critères de classification de sites à fort caractère écologique	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS					
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)		Taux d'intervention (définition d'une fourchette)		Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1, 4		Région	Sectoriels		
		Département	Sectoriels	Mise en valeur des sites	
1		Département	Sectoriels	Appel à projets envers les établissements scolaires pour des actions de sensibilisation à l'environnement Aide aux associations pour les actions de sensibilisation à l'environnement à destination des scolaires	
3	Pays	Etat	FNADT	50 % étude 30 % investissement	
4	Pays	Département	FDP	En fonction des projets	

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions mises en place Taux de participants aux actions Nombre de plans de paysage mis en œuvre Degré de satisfaction des partenaires mis en réseau Nombre d'actions d'animation Taux de participants aux actions Nombre de supports de communication